



Projets d'Implication dans la Vie de l'Ecole

by  **POLYTECH[®]**
NANCY

CONSIGNES DES PIVE

Mise à jour : Juillet 2024

QU'EST-CE QU'UN PIVE ?

Que signifie PIVE ?

♦ Un PIVE est un **Projet d'Implication dans la Vie de l'École**

Ces projets sont destinés à inciter les élèves-ingénieurs en formation sous statut étudiant de Polytech Nancy à accomplir des activités annexes qui leur permettent de développer des compétences en s'ouvrant à d'autres horizons, tout en étant tutorés par un membre du personnel de l'école, par le BDE ou la JE de l'école ou par des associations ou personnes extérieures à l'établissement. De 50 à 60 PIVEs sont proposés chaque année.

Pourquoi faire un PIVE ?

Pour obtenir le diplôme d'ingénieur délivré par Polytech Nancy, tout étudiant doit avoir accompli un PIVE au cours de sa scolarité à l'école, et l'avoir validé avant son entrée en 3^e année de cycle ingénieur (5A). Cette obligation, inscrite au règlement de scolarité, vaut pour tous les élèves, quelque soit leur année d'entrée à l'école.

L'objectif des PIVE ?

♦ Être organisé et savoir communiquer

Polytech Nancy enseigne la gestion de projet et la communication. Les PIVEs représentent une des opportunités offertes par l'école de mettre ces enseignements en pratique.

Quelques exemples de sujets : Gala, Logistique EMT, Voyages, PolySound, Supports graphiques/vidéos, Club multimédia, Forums et salons...

♦ Être citoyen

Polytech Nancy défend les thématiques environnementales, sociétales, et sociales.

Quelques exemples de sujets : Solidarité, Sensibilisation, Egalité Femmes/Hommes, Egalité Diversité Inclusion, Soutien scolaire...

♦ Être responsable

Savoir prendre des décisions, être novateur, créatif, prendre des initiatives, développer une structure existante et améliorer sa visibilité sont autant de qualités recherchées chez un ingénieur.

Quelques exemples de sujets : Développer l'esprit entrepreneurial, les PIVEs clubs du Cercle des élèves, Gala, Polysound, Voyages, BDA, BDD, BDS...

♦ Être enthousiaste

Apprendre à relayer une image, une idée avec passion et enthousiasme, mettre en avant des qualités, participer au recrutement et à l'accueil des nouveaux membres d'une communauté, toutes ces actions peuvent être pratiquées par le biais de PIVEs.

Quelques exemples de sujets : Forum et salons, Développement de l'esprit entrepreneurial, Intégration, Supports graphiques/vidéos...

LES PREMIERES ETAPES D'UN PIVE

Vous avez décidé d'effectuer un PIVE cette année ?

Alors connectez-vous à la plateforme PIVE : <http://pive.polytech-nancy.univ-lorraine.fr>

Certains PIVEs trouvent des repreneurs en cours d'année, ce qui explique que certains sujets sont déjà complets à la rentrée. Si vous tenez absolument à effectuer un PIVE qui est complet, envisagez alors d'attendre un an si votre situation le permet (si vous n'êtes pas en 4A, ou que vous ne projetez pas d'aller en séjour à l'étranger l'année suivante), sinon il va falloir en choisir un autre.

♦ Déposer un sujet de PIVE

Tous les membres du **personnel** (enseignant, administratif ou technique), tous les **étudiants**, ainsi que les responsables d'**associations ou d'institutions extérieures** à l'école peuvent soumettre des sujets de PIVE à la commission en les déposant sur la plateforme. La commission de validation des sujets de PIVEs se réunit pour étudier les sujets proposés, et demande des modifications lorsqu'elle considère cela nécessaire.

♦ Choisir son sujet

Les étudiants de l'école peuvent se connecter à la plateforme PIVE et consulter les sujets disponibles. Ces sujets ne réouvrent pas systématiquement d'une année sur l'autre.

Les thématiques couvertes se veulent variées pour proposer le plus large choix possible.

Vous pouvez également proposer vos propres sujets en les soumettant sur la plateforme. La commission des PIVE étudie toutes les propositions.

Quelques rares sujets de PIVE sont réalisables depuis votre mobilité à l'étranger, mais il est risqué de partir du principe qu'on va réaliser un tel PIVE : renseignez-vous bien en amont de votre mobilité (plusieurs mois avant !) pour vérifier votre éligibilité auprès de l'équipe PIVE.

Si vous avez une idée de sujet à réaliser depuis votre mobilité à l'étranger, n'hésitez pas à la soumettre, elle sera étudiée avec intérêt !

♦ Candidater sur un sujet

Pour candidater à un/plusieurs sujets de PIVE :

- * Connectez-vous à la plateforme PIVE
- * Prenez connaissance des différents sujets : pour certains le cahier des charges est déjà disponible dès le dépôt.
- * Candidatez sur un ou plusieurs sujets (3 max). Votre candidature est envoyée au(x) tuteur(s) qui peuvent l'accepter ou la refuser.

♦ Confirmer/retirer sa candidature sur un sujet

Votre candidature est acceptée sur un sujet :

- * Connectez-vous à la plateforme et confirmez votre candidature pour ce PIVE : vous serez alors officiellement piviste, et vos autres candidatures seront retirées.
- * Si vous avez changé d'avis et ne souhaitez plus être piviste sur ce sujet, vous pouvez retirer votre candidature. Ne tardez pas trop dans ce cas : les autres étudiants attendent que votre place se libère. Vous avez 48h pour confirmer votre inscription.

CONSIGNES/LES DOCUMENTS A RENDRE

En début de PIVE

♦ Le cahier des charges

Le tuteur peut rédiger le cahier des charges du PIVE, ou demander aux pivistes de le rédiger eux-mêmes. Ceux-ci devront alors le déposer sur la plateforme pour que le tuteur le valide.

♦ Prise de connaissance de tous les éléments à compléter sur la plateforme

Une fois le recrutement clos, les pivistes auront accès à un onglet Piviste sur la plateforme :

- * un champ de dépôt du rapport de PIVE (2Mo max.),
- * un autre champ pour y déposer les documents annexes au rapport (2Mo max chacun),
- * et une partie Autoévaluation comprenant :
 - * l'autoévaluation individuelle
 - * l'autoévaluation de groupe

Ces deux parties doivent permettre aux pivistes de prendre conscience et orienter leur travail dès le début du PIVE et au cours de l'année, rédiger le rapport, préparer la soutenance, et signaler les difficultés rencontrées au cours du PIVE. Les pivistes sont invités à en prendre connaissance dès le démarrage du PIVE pour éviter les surprises au moment de les compléter en fin d'année.

♦ Charte d'utilisation de l'EIT & désignation d'un référent EIT

L'accès et l'utilisation des salles de l'Espace d'Ingénierie et de Technologie est soumis à la signature d'une **charte spécifique** par chacun des pivistes, et par la **désignation d'un référent EIT au sein de chaque PIVE ayant besoin d'accéder à l'EIT**.

Cette charte doit être téléchargée sur la plateforme PIVE, complétée et signée par l'ensemble des pivistes et transmise aux responsables de l'EIT. Le non-respect de cette charte entraînera une perte de points. Le document devra être récupéré auprès des responsables de l'EIT et intégré aux annexes déposées sur la plateforme.

En cours de PIVE

♦ Les évènements organisés par votre PIVE

Les pivistes devront, lorsqu'ils organisent un évènement interne ou externe dans le cadre de leur PIVE, en **informer le service communication de l'école** (polytech-nancy-communication@univ-lorraine.fr).

Le service communication pourra ainsi appuyer la communication des évènements qui en auraient besoin.

♦ La participation à une action organisée par l'école

Les pivistes devront, en cours de PIVE, participer à un évènement organisé par l'école parmi une liste qui sera communiquée en cours d'année. Exemples :

- * Participer à une journée Portes Ouvertes de l'école (présentielle ou virtuelle)
- * Aider à tenir un stand lors d'un forum ou salon de recrutement des futurs étudiants
- * Apporter un soutien logistique et de manutention lors de différents évènements
- * Accueillir les candidats aux écrits et oraux dans le cadre du concours Geipi Polytech
- * Guider des groupes de visiteurs dans l'école à des dates à définir

Les inscriptions à ces actions auront lieu en cours d'année.

♦ Abandon en cours de PIVE

Tout abandon en cours de PIVE doit être fait après concertation avec le tuteur, voire avec l'équipe PIVE selon les cas.

En fin de PIVE

♦ Le formulaire d'auto-évaluation individuelle

Ce formulaire permet aux pivistes de lister les différents travaux menés individuellement dans le cadre du PIVE. Il permet également de mettre par écrit les difficultés rencontrées, que ce soit en termes de moyens ou de relations humaines (trop peu de budget, agenda bousculé, évènement annulé, mésentente, mécompréhension...).

Il comprend également la partie Soft skills qui a pour but d'aider les étudiants à prendre conscience des compétences développées au cours du PIVE. Dans cette partie, le piviste est invité à sélectionner 3 compétences prioritaires et 2 secondaires parmi deux listes, et à **détailler** les actions ou les moyens mis en œuvre durant le PIVE pour les développer.

Ce formulaire doit être complété sur votre Espace Piviste sur la plateforme. Il n'est pas accessible à la lecture de vos co-pivistes ni de votre tuteur, bien qu'ils puissent tous voir si vous l'avez complété ou non.

♦ Le formulaire d'auto-évaluation de groupe

Ce formulaire doit être complété par tout le groupe. Il pose les questions qui vont vous aider à rédiger votre rapport et préparer votre soutenance. Il vous aide également à trouver des actions à mener au cours de votre PIVE, et permet aux membres du PIVE de faire un bilan de leur action.

Ce formulaire doit être complété sur votre Espace Piviste sur la plateforme. Il n'est pas accessible à la lecture de votre tuteur, bien qu'il puisse voir si vous l'avez complété ou non.

♦ Le rapport

Le rapport de PIVE est un travail de groupe et doit contenir toutes les informations permettant au jury de comprendre l'étendue de l'action menée durant l'année. Il doit également servir de témoin en vue de passer le relai : si le sujet réouvre l'année suivante, le tuteur pourra demander à en obtenir une copie.

Le rapport doit être rendu une semaine au plus tard avant la soutenance et respecter le format suivant :

- * Charte graphique de l'école (modèle à télécharger sur la plateforme)
- * 2Mo max.
- * 8 à 12 pages, hors annexes, pages de gardes, etc. (attention aux illustrations « de remplissage » !)
- * Taille de police 10 ou 11 pour le corps de texte
- * Pages numérotée et document daté

Il doit se composer de ces éléments, à organiser dans l'ordre qui semblera le plus logique aux rédacteurs :

- * Un sommaire
- * Un résumé en français
- * Une introduction
- * Un organigramme du PIVE (détaillant les rôles/postes des pivistes au sein du PIVE)
- * Un bilan moral et financier et une description détaillée des tâches/travaux réalisés
- * Une conclusion
- * Un fichier annexe contenant le Journal de Bord du PIVE doit être déposé pour chaque PIVE dans le champ Annexes, et il est possible d'ajouter un second fichier d'illustration des travaux menés pendant l'année.

Ce document a vocation à être lu par des institutions extérieures à l'école. Il doit donc être rédigé avec précision et sérieux. **Le rapport doit être relu** et les fautes d'orthographe, grammaires et syntaxes peuvent être sanctionnées si elles sont trop nombreuses. **Evitez les pages blanches, les illustrations/photos trop nombreuses ou trop grandes.** Tous les membres du PIVE doivent relire le contenu du rapport, même s'il est convenu qu'un ou plusieurs membres se chargent de sa rédaction : les propos rapportés engagent l'ensemble des pivistes.

Aucun plagiat ne sera toléré et des sanctions systématiques seront prises, allant de plusieurs points en moins jusqu'à la non-validation d'un PIVE en fonction de l'étendue du plagiat dans le rapport.

*Le rapport doit être déposé sur la plateforme au format .pdf. Le fichier ne peut pas dépasser 2 Mo.
Un fichier d'annexes (500Ko) peut être déposé sur la plateforme pour mieux illustrer l'action de PIVE.*

♦ La soutenance

Pour valider leur engagement, les étudiants doivent soutenir leur PIVE en groupe, devant un jury.

Le jury est toujours composé d'au moins une des deux membres de l'équipe PIVE et du tuteur ou de son représentant en cas d'indisponibilité. Lorsque seulement une des deux membres de l'équipe PIVE est disponible, un candidat se joint au jury qui est donc toujours constitué d'au minima 3 personnes (tuteur, membre de l'équipe PIVE 1, membre de l'équipe PIVE 2 et/ou candidat).

Par ailleurs, tout enseignant ou membre du personnel administratif et technique de l'école peut demander à assister à une soutenance. Des membres du BDS, BDA ou BDD peuvent également se joindre au jury. Le jury peut ainsi rassembler plus de 3 personnes selon les sujets de PIVE.

La soutenance **doit être placée dans le planning de la plateforme 2 semaines avant qu'elle ait lieu**, et respecter le format suivant :

- * Présentation du rôle de chaque étudiant en anglais (chaque étudiant doit prendre la parole en anglais)
- * Durant l'introduction, résumer l'objectif du PIVE en anglais en quelques phrases synthétiques
- * **15 minutes de présentation en tout**
- * 5/10 minutes de discussion
- * 5 minutes de confrontation des points de vue/délibération

Durant la discussion, les questions pourront porter sur le contenu de la présentation, sur le rapport, mais également sur des actions spécifiques, ou problèmes particuliers rencontrés en cours d'année.

♦ Le résultat et la note

À l'issue de la soutenance, une grille d'évaluation est complétée pour chaque étudiant. Cinq parties composent cette grille, menant à une note sur 40, qui est ensuite ramenée sur 20 points.

Les items détaillés soumis à l'évaluation sont les suivants :

Evaluation du tuteur (12 points) : Prise d'initiatives, Organisation et efficacité des actions, Assiduité, Comportement/attitude/implication dans le projet

Evaluation de la partie « soft skills » (8 points) : Réponse développée/Analyse de l'acquisition de soft skills prioritaires, Réponse développée/Analyse de l'acquisition de soft skills secondaires

Evaluation du rapport et des formulaires d'autoévaluation et du journal de bord (10 points) : Rapport complet/propos clairs, Orthographe/grammaire/syntaxe, Présentation/mise en page, Journal présent et complet

Evaluation de la soutenance (8 points) : Présentation complète, Sujet maîtrisé/soutenance préparée/bonne élocution/réponse aux questions, Orthographe/grammaire, Présentation (tenue vestimentaire)/mise en forme du PowerPoint

Evaluation de la gestion du temps (2 points) : Respect des délais (remplir les formulaires, placer la soutenance à temps)

Lorsque toutes les notes d'un PIVE sont récupérées par l'équipe PIVE, celle-ci informe les pivistes par e-mail de la validation ou non de leur PIVE, mais ne communique pas les notes. Elle leur communique également les commentaires/arguments associés, en particulier en cas de non-validation.

En cas de problème suite à la réception de cet e-mail, les étudiants doivent sans attendre écrire à l'équipe PIVE.

Les notes sont ensuite inscrites au relevé de notes. Elles sont consultables en même temps que les relevés de notes, après les jurys, en fin d'année.

La note de PIVE ne compte pas dans votre moyenne.

Elle est une indication de votre implication dans le projet et du succès de votre démarche.

Pour valider un PIVE, il faut atteindre la note moyenne de 10/20.

CAS PARTICULIERS, QUESTIONS DIVERSES, PROBLEMES

♦ Les PolyPoints

- * **Si vous venez d'une autre école du réseau Polytech**, vous avez peut-être engrangé des « PolyPoints ». Malheureusement, ces PolyPoints ne peuvent pas être convertis, en effet un PIVE s'effectue en groupe (2 à 12 personnes, 14 exceptionnellement), sur tout un semestre intensément ou, le plus souvent, sur toute une année.
De plus les pivistes doivent rédiger un rapport de PIVE en groupe et soutenir leur action de PIVE devant un jury. Il n'est donc pas possible de valider tout ou partie d'un PIVE par le biais de PolyPoints car le système de notation est trop différent.
Vous devez donc valider un PIVE pour être diplômé de Polytech Nancy.
- * **Si vous quittez Polytech Nancy pour une autre école du réseau**, il se peut qu'un PIVE validé vous rapporte quelques PolyPoints au sein de votre nouvelle école. Cela dépend des écoles qui ont toutes leur propre fonctionnement. A vous de vous renseigner sur place.
Si c'est le cas, vous n'aurez qu'à écrire à l'équipe PIVE en nous rappelant vos NOMS, Prénoms et le PIVE que vous aurez validé ainsi que l'adresse de contact pour les PolyPoints au sein de votre école. Nous attesterons de la validation de votre PIVE, en précisant la note et l'année d'obtention.

♦ Problèmes rencontrés en cours de PIVE

En cours d'année, plusieurs problèmes peuvent entraver la bonne marche d'un PIVE.

Par exemple (liste non exhaustive) :

- * Mésentente avec un ou plusieurs autres pivistes
- * Mésentente ou difficultés de communication avec le ou les tuteur(s)
- * Problème de santé
- * Problème social ou familial
- * Difficultés scolaires
- * ...

Il est impératif que vous fassiez part à l'équipe PIVE de tous les problèmes rencontrés dès qu'ils surviennent, et non lors de la soutenance. Ainsi, des dispositions pourront être prises pour vous aider au mieux ou une solution recherchée.

Les membres du jury ne prendront pas en compte un problème rapporté au moment de la soutenance uniquement (sauf s'il est tout récent, évidemment).

L'EQUIPE PIVE

L'équipe PIVE ?

L'équipe PIVE est composée de 2 personnes :

Julie VALEIN, responsable pédagogique

Aurélie SCHMITT, responsable administrative

Où trouver les documents / modèles ?

Tous ces documents se trouvent sur [la plateforme PIVE](#), sur la page d'accueil, tout en bas.

Vous y trouverez :

- * Les modèles de documents à utiliser pour votre rapport et votre présentation
- * Les logos de l'école, de l'université de Lorraine, du collégium L-INP
- * Ce document de consignes

Nous contacter ?

Pour toute question, vous pouvez contacter l'équipe à l'adresse : polytech-nancy-pive@univ-lorraine.fr

Rappelez-vous : il est nécessaire de nous informer des problèmes rencontrés en cours d'année, donc n'hésitez pas à utiliser cette adresse !

Vous pouvez aussi passer au secrétariat de direction, les lundis, mardis et jeudis, entre 8h45 et 16h30 pour y rencontrer Aurélie SCHMITT, ou la contacter directement via Teams, ou prendre rdv avec Julie VALEIN à l'adresse de l'équipe PIVE.

C'est quoi l'adresse de la plateforme PIVE ?

Mettez-la en favori dans votre explorateur : <http://pive.polytech-nancy.univ-lorraine.fr>

Date limite pour s'inscrire à un PIVE ?

La date limite pour s'inscrire à un PIVE est fixée au vendredi 28 octobre 2022.